

FORMULAIRE

Avis de projet

PRÉAMBULE

La sous-section 4 de la section II du chapitre IV du titre I de la [Loi sur la qualité de l'environnement \(LQE\)](#) oblige toute personne ou tout groupe à suivre la [procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement \(PÉEIE\)](#) et à obtenir une autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre un projet visé par l'annexe I du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#) situés dans le Québec méridional.

Ainsi, quiconque a l'intention d'entreprendre la réalisation d'un projet visé à l'un des articles 31.1 ou 31.1.1 de la LQE doit déposer un avis écrit au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en remplissant le formulaire « Avis de projet » et en y décrivant la nature générale du projet. Cet avis permet au ministre de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la PÉEIE et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « Avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être rempli d'une façon claire et concise et l'information fournie doit se limiter aux éléments pertinents pour la bonne compréhension du projet, de ses impacts et des enjeux appréhendés. L'avis de projet sera publié dans le Registre des évaluations environnementales prévu à l'article 118.5.0.1 de la LQE.

Sur la base de l'avis de projet et de la directive, toute personne, tout groupe ou toute municipalité pourra faire part au ministre, lors d'une période de consultation publique de 30 jours, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder. Le ministre, selon l'article 31.3.1 de la LQE, transmettra ensuite à l'initiateur du projet les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact du projet.

Conformément aux articles 115.5 à 115.12 de la LQE, le demandeur de toute autorisation accordée en vertu de cette loi doit, comme condition de délivrance, produire la « Déclaration du demandeur ou du titulaire d'une autorisation délivrée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement » accompagnée des autres documents exigés par le ministre. Vous trouverez le guide explicatif ainsi que les formulaires qui y sont associés à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/index.htm

Le formulaire « Avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu dans le système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs applicables est disponible à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarification/ministere.htm (cliquez sur le lien « Procédure d'évaluation environnementale, Québec méridional »). Il est à noter que le Ministère ne traitera pas la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu. Deux (2) copies papier et une copie électronique de l'avis de projet doivent être transmises aux adresses suivantes :

Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Veillez noter que si votre projet est soumis à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, prise en vertu de la Loi sur les infrastructures publiques (chapitre I-8.3), l'autorisation d'élaborer le dossier d'affaires de ce projet doit avoir été obtenue du Conseil des ministres avant que le formulaire « Avis de projet » ne soit déposé.

Par ailleurs, en vertu de [l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale](#) conclue en mai 2004 et renouvelée en 2010, le Ministère transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation d'impact afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi sur l'évaluation d'impact. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu par la Loi sur l'évaluation d'impact. L'initiateur de projet sera avisé par lettre seulement si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet et son emplacement, le Ministère pourrait devoir consulter une ou des communautés autochtones au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur est transmis à une ou des communautés autochtones afin d'amorcer la consultation. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des communautés autochtones.

Avis de projet

Titre du projet : Remplacement d'un ponceau par un portique sur la rivière Beauport dans le territoire de la ville de Québec

Nom de l'initiateur du projet : Ville de Québec Ville de Québec

1. IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1 Identification de l'initiateur de projet	
Nom : Ville de Québec	
Adresse municipale : 2, rue des Jardins C. P. 700, succ. Haute-Ville Québec (Québec) G1R 4S9	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Jean-Thomas Beaulieu, chargé de projet	
Numéro de téléphone : -	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : jean-thomas.beaulieu@ville.quebec.qc.ca	
1.2 Numéro de l'entreprise	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : S.O.	
1.3 Résolution du conseil municipal	
Si le demandeur est une municipalité, l'avis de projet contient la résolution du conseil municipal dûment certifiée autorisant le ou les signataires de la demande à la présenter au ministre. Ajoutez une copie de la résolution municipale à l'annexe I.	
1.4 Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet (s'il y a lieu)	
Nom : CIMA+	
Adresse municipale : 501-1190B, rue de Courchevel, Lévis (Québec) G6W 0M6	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) :	
Numéro de téléphone : 418 834-2273 poste : 1405	Numéro de téléphone (autre) : 418 654-6118
Courrier électronique : roxane.tremblay@cima.ca	
Description du mandat : Réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement	

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

2.1 Titre du projet
Projet de ... (construction/agrandissement/aménagement/etc.) de ... (installation/équipement/usine/etc.) sur le territoire de ... (municipalité/MRC/TNO) Remplacement d'un ponceau par un portique sur la rivière Beauport dans le territoire de la ville de Québec
2.2 Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets
Dans le but de vérifier l'assujettissement de votre projet, indiquez, selon vous, à quel article du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets votre projet est assujéti et expliquez pourquoi (atteinte du seuil, par exemple). Article 3 (Détournement ou dérivation d'une rivière ou d'un lac) de la partie II de l'Annexe 1

2.3 Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Décrivez sommairement le projet (longueur, largeur, quantité, voltage, superficie, etc.) et, pour chacune de ses phases (aménagement, construction et exploitation et, le cas échéant, fermeture), décrivez sommairement les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, y compris les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.).

Les travaux visent à remplacer un ponceau déjà en place par un portique et à rectifier la trajectoire de la rivière Beauport afin de lui donner un profil plus naturel. Le portique à construire est localisé sur la rue Seigneuriale, dans la rivière Beauport, dans l'arrondissement de Beauport de la ville de Québec. Celui-ci est situé entre l'avenue Saint-Michel et la rue Anick. Il n'y a pas de variante pour la réalisation des travaux qui est anticipée pour le moment.

Activités, aménagements et travaux prévus

La structure à construire est un portique en béton armé appuyé sur des pieux, qui comprend également la construction de murs en console, ainsi que la reconstruction des approches du pont. Ces travaux aux approches impliquent également la reconstruction de la conduite d'aqueduc et de la conduite sanitaire sous le portique, ainsi que la reconstruction des exutoires du réseau pluvial. Des puisards et regards sont aussi projetés. La relocalisation et la reconstruction de conduits d'utilités publiques seront nécessaires à la réalisation du projet.

Concernant la déviation de la rivière Beauport, un réaménagement du lit du cours d'eau et des berges est prévu. Le substrat naturel du cours d'eau sera réutilisé et un matériel granulaire de calibre 50-200 mm est prévu, le cas échéant.

De plus, les travaux comprennent la démolition complète du ponceau existant et d'un garage situé dans la rive du cours d'eau, la mise en place de revêtement de protection en pierres avec géotextile ainsi que la restauration du site. À noter que les travaux seront réalisés conformément à la réglementation municipale.

Les dimensions approximatives du portique à construire sont les suivantes :

Ouverture : 5,0 m;
Largeur : 15,3 m;
Hauteur : ± 3,5 m.

La hauteur est mesurée du dessous du tablier jusqu'au lit de la rivière. Les principales activités du projet de reconstruction du pont sont présentées au tableau 1.

Tableau 1 : Principales activités envisagées en milieu terrestre, en rive ou dans le littoral

Principales activités du projet	Lieu de réalisation		
	Milieu terrestre	Rive	Littoral
Préparation du terrain (déboisement, démolition de murs et garage, trottoir, mobiliers urbains, etc.)	X	X	-
Excavation et remblayage (nivellement, reprofilage du lit du cours d'eau, etc.)	X	X	X
Démolition du ponceau existant	X	X	X
Construction du portique	-	X	X
Enrochement	-	X	X
Remise en état des lieux	X	X	X

Exploitation et entretien

Les activités liées à l'exploitation et l'entretien du portique sont les mêmes que celles qui ont lieu à l'heure actuelle. Ces activités comprennent des travaux d'inspection et de réparation/réfection de l'infrastructure lorsque nécessaire.

Si cela est pertinent, ajoutez à l'annexe II tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

2.4 Objectifs et justification du projet

Mentionnez les principaux objectifs poursuivis et indiquez les raisons motivant la réalisation du projet.

Le ponceau en place sous la rue Seigneuriale arrive à la fin de sa vie utile. Ce dernier sera remplacé par un pont de type portique en béton armé. Cette modification permettra d'augmenter l'ouverture hydrique en place de façon à y faciliter le passage des crues. Cette amélioration de la capacité hydraulique cadre dans le plan directeur de la rivière Beauport. Le ponceau actuel est en forme d'arche d'une largeur de 2,50 m et l'ouverture du portique prévue sera de 5,0 m.

De plus, la trajectoire de la rivière Beauport sera modifiée afin d'éliminer la courbe accentuée en place et un mur de soutènement en bloc de béton, présent en amont du ponceau en rive droite, sera partiellement démoli. Le garage situé en amont du ponceau, dans la rive droite, sera également démoli, retirant ainsi une infrastructure dans le milieu hydrique. Ces actions permettront de donner une trajectoire et des rives plus naturelles à la rivière et permettront de réduire l'érosion en aval du pont projeté, et ce, plus particulièrement en rive droite. Les travaux de remplacement de structure permettront également d'élargir l'ouverture hydrique de 2,5 m à 5,0 m.

2.5 Activités connexes

Résumez, s'il y a lieu, les activités connexes projetées (exemple : aménagement de chemins d'accès, concassage, mise en place de batardeaux, détournement de cours d'eau) et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Massif d'Hydro-Québec qui sera relocalisé (demande d'autorisation ministérielle distincte).

Réseau de télécommunication à reconstruire.

3. LOCALISATION ET CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET

3.1 Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la municipalité ou du territoire non organisé (TNO) où il est prévu de réaliser le projet (indiquez si plusieurs municipalités ou TNO sont touchés par le projet) :

Ville de Québec

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le projet :

Ville de Québec

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

Selon le plan de zonage de la ville de Québec, le zonage municipal est de type résidentiel en amont du portique projeté (52010Mb) et de type institutionnel et parc/espace vert en aval du portique (52009Pa).

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du projet (pour les projets linéaires, fournissez les coordonnées du point de début et de fin du projet) :

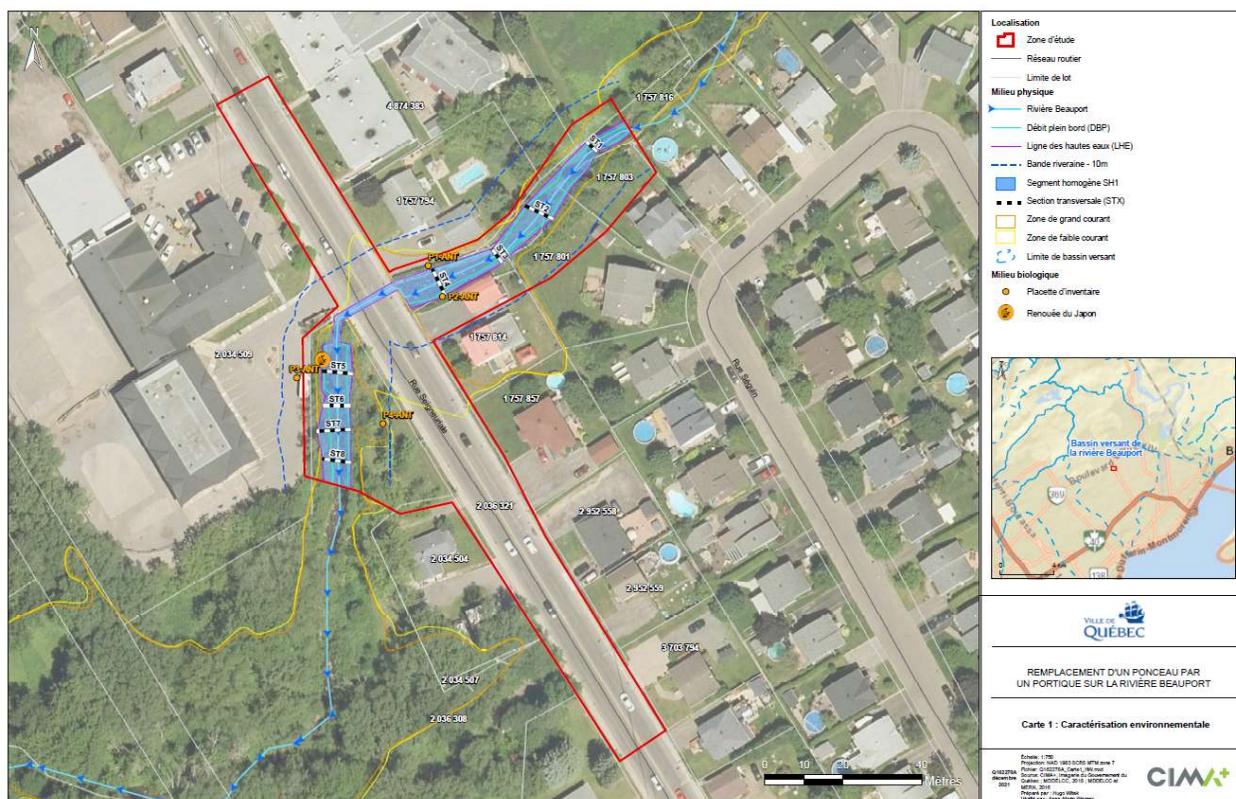
Point central ou début du projet : Latitude : 46,889501° N Longitude : -71,210421° O

Point de fin du projet (si applicable) : Latitude : Longitude :

3.2 Description du site visé par le projet

Décrivez les principales composantes des milieux physique, biologique et humain susceptibles d'être affectées par le projet en axant la description sur les éléments considérés comme ayant une importance scientifique, sociale, culturelle, économique, historique, archéologique ou esthétique (composantes valorisées de l'environnement). Indiquez, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue, ainsi que les principales particularités du site : zonage, espace disponible, milieux sensibles, humides ou hydriques, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, etc.

Une visite de terrain a été réalisée le 24 août 2020 par CIMA+ afin de caractériser le milieu naturel. La carte 1 présente la description des milieux naturels présents dans la zone d'étude.



1. Description du milieu physique

1.1 Topographie et géographie

Selon l'Atlas du Canada - Toporama (RNCAN, 2020), la topographie près de la zone d'étude est en pente descendante en allant du nord-est vers le sud-ouest. L'élévation près de la zone d'étude, au niveau de la rue Seigneuriale, est de 100 m au-dessus du niveau moyen de la mer (NMM).

Selon la carte interactive du SIGÉOM (2020), la zone d'étude est située dans la province géologique de la Plate-forme du Saint-Laurent. Le socle rocheux est composé d'un mélange de calcaire argileux avec interlits de shale calcaireux. Ces roches datent de l'ère géologique de l'Ordovicien moyen.

1.2 Contexte hydrologique

La rivière Beauport prend sa source à Beauport et s'écoule sur environ 12 km avant de se jeter dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de la baie de Beauport. Elle possède environ une quinzaine de tributaires et ceux les plus importants sont : le ruisseau sans toponyme (traverse le terrain de golf), le ruisseau du Mélèzin, le ruisseau Rocheleau, le ruisseau Rouge, la décharge du lac Saint-Pierre, le ruisseau Guérin et la décharge du lac John. À l'emplacement du futur pont, le cours d'eau au droit du ponceau a, actuellement, une largeur maximale approximative de 5,5 m. De façon générale, le tronçon à l'étude présente un segment homogène (SH1) avec un faciès d'écoulement de type rapide. La profondeur moyenne de l'eau du jour est de 30 cm et celle au débit plein bord (DPB) est de 70 cm. La largeur moyenne au DPB est de 4,6 m et la largeur de la ligne des hautes eaux (LHE) est de 5,5 m (tableau 2). Le substrat du lit du cours d'eau est composé de galets, de blocs et de gros blocs mais aussi de roc, de cailloux, de sable et de gravier.

Dans la zone d'étude, les rives de la rivière Beauport sont majoritairement anthropiques. En effet, la rive gauche et la rive droite sont à 40 % anthropiques, 50 % végétalisées et 10 % en érosion. En amont du pont projeté, la rive droite est stabilisée par des blocs de béton. De ce fait, la LHE est difficilement délimitable par la méthode botanique.

Tableau 2 : Caractéristiques physiques de la rivière Beauport estimées au droit des transects de caractérisation

Transect	Faciès d'écoulement	Largeur LNHE (m)	Largeur DPB (m)	Profondeur au DPB (m)	Niveau d'eau du jour (m)	Largeur de l'eau du jour (m)	Vitesse du courant (m/s)
ST1	Rapide	3	3	0,8	0,4	3	0,5
ST2	Rapide	7	7	0,8	0,4	3	0,5
ST3	Rapide	3	3	0,8	0,4	3	0,5
ST4	Rapide	7	6	0,6	0,2	6	0,5
Moy. secteur amont		5,0	4,8	0,8	0,4	3,8	0,5
ST5	Rapide	7	6	0,6	0,2	6	0,5
ST6	Rapide	7	6	0,6	0,1	6	1
ST7	Rapide	5	3	0,6	0,2	2,5	0,5
ST8	Rapide	5	3	0,6	0,2	2,5	1
Moy. secteur aval		6,0	4,5	0,6	0,2	4,3	0,8
Moy. générale		5,5	4,6	0,7	0,3	4,0	0,6

1.3 Végétation en rive

Cette section a pour but de décrire de manière plus précise l'état des rives (anthropisation, végétation) pour l'ensemble des sections transversales (ST1 à ST8).

Comme il a été précisé dans la section précédente, 40 % des rives de la zone d'étude sont anthropiques, 50 % sont végétalisées alors que les 10 % restantes sont sujettes à l'érosion.

Au niveau de ST1, les rives sont constituées d'un enrochement avec des blocs de calibre supérieur à 300 mm. De la végétation adventice a colonisé la partie supérieure de ces blocs. Des arbres sont aussi présents au sommet des rives, à l'intérieur des propriétés adjacentes à la rivière Beauport.

De la ST2 à ST4, les rives sont également constituées d'enrochement, mais la végétation est moins présente qu'en amont. L'enrochement est constitué de roches plus petites et se trouve en mauvais état par endroit (érosion accentuée à ST2 sur la rive gauche). À ST3, l'enrochement est retenu par un filet. Aux abords du ponceau, la végétation est surtout composée de plantes herbacées comme l'eupatoire maculée (*Eutrochium maculatum*) ou encore la verge d'or (*Solidago sp.*). Sur la rive droite juste en aval du ponceau à la ST4, la rive est constituée d'un mur avec des blocs de béton.

De la ST5 à ST8, les rives sont plus naturelles et végétalisées. Néanmoins, cette végétation est perturbée par deux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) soit la renouée du Japon et l'érable à Giguère (*Acer negundo*). Cependant, de nombreuses autres espèces sont présentes comme l'orme d'Amérique (*Ulmus americana*) et le peuplier faux-tremble (*Populus tremuloides*) pour la strate arborescente. Pour ce qui est de la strate arbustive, la végétation est composée de cornouiller stolonifère (*Cornus sericea*), de saule (*Salix sp.*), de cerisier de Virginie (*Prunus virginiana*), ou encore de viorne trilobée (*Viburnum opulus ssp. trilobum var. americanum*). Enfin, la strate herbacée est constituée de verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*), d'aster à feuilles lancéolées (*Symphotrichium lanceolatum*), de prêle des marais (*Equisetum palustre*) et bien d'autres.

Le tableau 3 présente l'ensemble des espèces végétales identifiées en rive sur l'ensemble de la zone d'étude.

Tableau 3 : Liste des espèces végétales observées dans la rive dans la zone d'étude

Espèce arborescente Nom et statut	% absolu	% relatif
<i>Acer negundo</i> - NI	10	34
<i>Ulmus americana</i> - FACH	10	34
<i>Populus tremuloides</i> - NI	5	17
<i>Acer rubrum</i> - FACH	2	7
<i>Fraxinus pennsylvanica</i> - FACH	2	7
Total	29	100
Espèce arbustive ou en régénération Nom et statut	% absolu	% relatif
<i>Cornus sericea</i> - FACH	5	29
<i>Viburnum opulus ssp. trilobum var. americanum</i> - FACH	2	12
Espèce inconnue 01	2	12
<i>Prunus virginiana</i> - NI	2	12

<i>Salix</i> sp. - FACH	2	12
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> - NI	2	12
<i>Rhus typhina</i> - NI	2	12
Total	17	100
Espèce non ligneuse	%	%
Nom et statut	absolu	relatif
<i>Symphytotrichum lanceolatum</i> - FACH	5	5
<i>Solidago canadensis</i> - NI	5	5
<i>Daucus carota</i> - NI	2	2
<i>Solidago flexicaulis</i> - NI	5	5
<i>Symphytotrichum cordifolium</i> - NI	5	5
<i>Reynoutria japonica</i> - NI	10	10
<i>Vicia cracca</i> - NI	5	5
<i>Equisetum palustre</i> - FACH	5	5
<i>Fragaria vesca</i> - NI	2	2
<i>Taraxacum officinale</i> - NI	2	2
<i>Phalaris arundinacea</i> - FACH	2	2
<i>Bromus inermis</i> - NI	2	2
<i>Lythrum salicaria</i> - FACH	2	2
<i>Matteuccia struthiopteris</i> - FACH	5	5
<i>Tusilago farfara</i> - NI	5	5
<i>Solanum dulcamara</i> - NI	5	5
<i>Geum macrophyllum</i> - FACH	2	2
<i>Mentha spicata</i> - FACH	2	2
<i>Campanula rapunculoides</i> - NI	2	2
<i>Lathyrus palustris</i> - FACH	2	2
<i>Hieracium vulgatum</i> - NI	2	2
<i>Sonchus arvensis</i> - NI	2	2
<i>Trifolium pratense</i> - NI	2	2
<i>Oenothera biennis</i> - NI	2	2
<i>Artemisia vulgaris</i> - NI	2	2
<i>Eutrochium maculatum</i> - FACH	2	2
<i>Impatiens capensis</i> - FACH	2	2
<i>Barbarea vulgaris</i> - NI	2	2
<i>Bidens frondosa</i> - FACH	2	2
<i>Melilotus albus</i> - NI	2	2
<i>Ranunculus repens</i> - NI	2	2
<i>Plantago major</i> - NI	2	2
<i>Erigeron annuus</i> - NI	2	2
<i>Achillea millefolium</i> - NI	2	2
<i>Euthamia graminifolia</i> - NI	2	2
Total	105	100

1.4 Plaine inondable

Selon les données du MELCC, direction de l'expertise hydrique du Québec, la zone d'étude est située dans la zone de grand courant (récurrence 20 ans) (MDDELCC, 2018). La rue Seigneuriale et une petite section en aval du pont projeté sont également situées dans la zone de grand courant (récurrence 100 ans) (MDDELCC, 2018).

Cependant, il n'y a pas de zone inondable réglementée pour la rivière Beauport sur le territoire de la ville de Québec (Ville de Québec, 2020). Par conséquent, la zone inondable présentée par le MELCC pour la rivière Beauport n'est pas annexée au schéma d'aménagement et de développement. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de réaliser une demande de dérogation au schéma d'aménagement pour les travaux à réaliser en zone inondable.

Selon les données de la Ville de Québec, la zone d'étude est située dans une zone à risque d'inondation (Ville de Québec, 2020). Ce type de zone n'est pas intégrée au schéma d'aménagement et de développement, mais elle demeure à risque d'inondation en condition de changements climatiques.

1.5 Qualité des sols

Une évaluation environnementale de site phase I a été réalisée par Akifer en 2020 dans le cadre de ce projet sur le lot 1 757 814, situé sur la propriété du 450, rue Seigneuriale à Québec. Ce site comprend deux bâtiments résidentiels dont la démolition est prévue dans le cadre du projet de réaménagement des berges de la rivière Beauport.

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- + Présence d'un réservoir hors-sol d'huile à chauffage derrière le garage;
- + Présence potentiel d'un système de chauffage à l'huile dans la résidence;
- + Des travaux de caractérisation environnementale des sols et/ou de l'eau souterraine sont recommandés.

1. Description du milieu biologique

2.1. Végétation

Cinq placettes de végétation ont été effectuées lors de la visite de terrain dans la zone d'étude. Quatre d'entre elles ont été effectuées sur un milieu anthropique et une correspond à une association végétale terrestre (AV1).

Ce milieu terrestre est situé juste en aval du ponceau sur la rive gauche. Sa végétation est surtout composée d'orme d'Amérique et d'érable à Giguère pour la strate arborescente, de cornouiller stolonifère pour la strate arbustive et de renouée du Japon pour la strate herbacée.

Les quatre autres milieux anthropiques sont des terrains aménagés (gazon, asphalte, gravier, arbres plantés) dans lesquels se trouvent des bâtiments résidentiels et même une école.

2.2. Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

Trois espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ont été recensées lors de la visite de terrain. Il s'agit d'une colonie de renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) d'une superficie entre 25 et 100 m² avec une densité de recouvrement de 50 à 75 %, de l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et de l'érable à Giguère. La colonie de renouée du Japon se trouve sur la rive droite du cours d'eau de la sortie aval du ponceau jusqu'à la section transversale 8 (ST8), l'alpiste roseau et l'érable à Giguère colonisent de façon éparse la berge du cours d'eau.

2.3. Milieu humide

Aucun milieu humide n'a été relevé lors de la visite de terrain dans la zone d'étude.

Selon Canards Illimités, le milieu humide le plus près de la zone d'étude est un marécage (CIC et MELCC, 2020). Celui-ci est localisé à environ 40 m en aval du pont projeté.

2.4. Amphibiens et reptiles

En raison de la présence du cours d'eau, les conditions d'habitat de reproduction, d'alimentation ou d'abris peuvent être rencontrées pour certaines espèces d'amphibiens et de reptiles. Selon les données disponibles dans le Plan directeur de l'eau (2^e génération) de l'Organisme des bassins versants de la Capitale et de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ), dix espèces d'amphibiens et quatre espèces de reptiles sont susceptibles d'être présentes dans la rivière Beauport. La liste de ces espèces est présentée au tableau 4.

Tableau 4 : Liste des espèces d'amphibiens et de reptiles susceptibles de fréquenter la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Couleuvre rayée ¹	<i>Thamnophis sirtalis</i>
Couleuvre verte ¹⁻²	<i>Liochlorophis vernalis</i>
Crapaud d'Amérique ¹	<i>Anaxyrus (Bufo) americanus</i>
Grenouille des bois ¹	<i>Lithobates (Rana) sylvaticus</i>
Grenouille léopard ¹	<i>Lithobates (Rana) pipiens</i>
Grenouille verte ¹	<i>Lithobates (Rana) clamitans</i>
Ouaouaron	<i>Lithobates (Rana) catesbeianus</i>
Rainette crucifère ¹	<i>Pseudacris crucifer</i>
Salamandre à deux lignes	<i>Eurycea bislineata</i>
Salamandre cendrée	<i>Plethodon cinereus</i>
Salamandre maculée ¹	<i>Ambystoma maculatum</i>
Salamandre sombre du Nord ¹⁻²	<i>Desmognathus fuscus</i>
Tortue peinte	<i>Chrysemys picta</i>
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>

¹ Espèces recensées lors des inventaires et études complétées sur le territoire de l'OBV de la Capitale, plus particulièrement dans la rivière Beauport (OBV de la Capitale, 2015).

² Espèce à statut particulier au provincial.

La couleuvre verte (*Ophedryx vernalis*) et la salamandre du Nord (*Desmognathus fuscus*) sont deux espèces ayant un statut particulier au provincial. Leur habitat préférentiel ainsi que leur potentiel de présence sont présentés à la section 2.7 *Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées*.

2.5. Faune ichthyenne

Le MFFP a réalisé des pêches électriques ou à la seine, entre 1984 et 2010, sur la rivière Beauport. Ces pêches ont permis d'identifier dix espèces fréquentant la rivière (OBV de la Capitale, 2015). Le tableau 5 présente la liste de ces espèces. Aucune de ces espèces n'est à statut particulier au Québec. Néanmoins, il y a des périodes de restriction pour deux de ces espèces d'après la liste du MFFP. Ainsi, les périodes à faible risque pour la réalisation des travaux, pour le poisson et son habitat, sont du 15 juin au 15 septembre pour l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) et du 31 mai au 15 avril pour l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*).

Tableau 5 : Liste des espèces de poissons pêchées par le MFFP dans la rivière Beauport

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Chabot tacheté	<i>Cottus bairdi</i>
Chabot visqueux	<i>Cottus cognatus</i>
Chabot sp.	<i>Cottus</i> sp.
Éperlan arc-en-ciel	<i>Osmerus mordax</i>
Meunier rouge	<i>Catostomus catostomus</i>
Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>
Naseux des rapides	<i>Rhinichthys cataractae</i>
Naseux noir	<i>Rhinichtys atratulus</i>
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>
Truite arc-en-ciel	<i>Oncorhynchus mykiss</i>

2.6. Faune avienne

Le portrait de la faune avienne susceptible de fréquenter le site à l'étude a été réalisé à partir de la base de données de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (AONQ, 2021). Cette dernière a été consultée afin d'obtenir, sur la base des observations antérieures, une liste des espèces aviennes susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude.

Selon cette base de données, la zone d'étude se situe à l'intérieur de la parcelle 19CM39. Les parcelles de recensement de l'Atlas occupent une superficie de 100 km² chacune (10 km x 10 km).

Au total, 101 espèces ont été répertoriées lors des inventaires réalisés pour le Deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec. De celle-ci, 38 espèces possèdent un indice de nidification confirmée, 33 espèces sont des nicheurs probables et 30 sont des nicheurs possibles. Il faut noter que ce nombre d'espèces a été relevé dans une zone beaucoup plus grande que la zone d'étude, mais qu'il représente la diversité avienne caractérisant le territoire à l'étude. Dans cette liste, certaines espèces possèdent un statut de protection provincial et il s'agit de l'Engoulevent d'Amérique (*Chordeiles minor*) (susceptible), du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (vulnérable) et du Martinet ramoneur (*Chaetura pelagica*) (susceptible). La zone d'étude ne représente pas un habitat favorable pour la nidification de ces espèces, mais pourrait être utilisée comme territoire de chasse pour le Faucon pèlerin.

2.7. Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

Selon les résultats de l'extraction de la base de données du CDPNQ-flore du MELCC, aucune espèce floristique à statut précaire en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LRQ, E-12.01) n'a été répertoriée dans la zone d'étude (MELCC, 2022). Toutefois, trois espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit le noyer cendré (*Juglans cinerea*), le rhynchosphore capillaire (*Rhynchospora capillacea*), et la pellicie ramifiée (*Apopellia endiviifolia*) et une espèce vulnérable, soit l'aster à feuilles linéaires (*Ionactis liniifolia*) sont répertoriées au CDPNQ dans un rayon de moins de 5 km du lieu du projet.

Le tableau 6 présente l'habitat préférentiel de ces espèces ainsi que leur potentiel d'être observées dans la zone d'étude.

Tableau 6 : Liste des espèces floristiques à statut fournie par le CDPNQ et leur potentiel de présence dans la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat ²	Statut provincial	Potentiel de présence - Zone d'étude
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	Bois riche, frais ou humides, plus ou moins ouverts, berges de rivière, érablière à érable à sucre, bas de pente, friche et champs.	Susceptible	Moyen
Pellie ramifiée ¹	<i>Apopellia endiviifolia</i>	Hépatique thalloïde colonisatrice, rencontrée sur le roc et la terre humide, les parois suintantes et parfois le bois pourrissant, généralement à l'ombre et sur des substrats basiques, près de chutes et en bordure de cours d'eau.	Susceptible	Moyen
Rhynchospore capillaire	<i>Rhynchospora capillacea</i>	Sols calcaires humides, rocheux ou sablonneux, rivages, tourbières (fens), zones d'écoulement sur dallage calcaire; plante calcicole.	Susceptible	Nul
Vergerette de Provancher	<i>Erigeron philadelphicus</i> var. <i>provancheri</i>	Fissures d'affleurements rocheux ou cailloutis humides calcaires ou schisteux, le long de rivières ou de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent, et parfois exposés aux marées; plante calcicole et facultative des milieux humides.	Menacée	Nul

¹ Bryophyte

² Références : CFQF, 2009; Tardif et coll., 2019.

Selon les résultats de l'extraction de la base de données du CDPNQ-faune du MFFP, aucune espèce faunique à statut précaire en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LRQ, E-12.01) n'a été répertoriée dans la zone d'étude (MELCC, 2022). Toutefois, deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit l'obovarie olivâtre (*Obovaria olivaria*) et la salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*), une espèce vulnérable, soit le Faucon pèlerin et une espèce candidate, l'Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*), sont répertoriées au CDPNQ dans un rayon de moins de 5 km du lieu du projet.

Le tableau 7 présente l'habitat préférentiel de ces espèces ainsi que leur potentiel d'être observées dans la zone d'étude.

Tableau 7 : Liste des espèces fauniques à statut fournie par le CDPNQ et leur potentiel de présence dans la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Habitat ¹	Statut provincial	Potentiel de présence - Zone d'étude
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Falaise, escarpement, talus, terrain découvert, milieux urbains, en bordure d'un plan d'eau. Chasse : cours d'eau, marais, plage, vasière et champ.	Vulnérable	Faible
Obovarie olivâtre	<i>Obovaria olivaria</i>	Grandes rivières à substrat graveleux ou sablonneux, généralement à plus de 1,5 m de profondeur.	Susceptible	Nul
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Elle niche dans un terrier qu'elle creuse dans une falaise de sable, d'argile ou de gravier près d'un plan d'eau douce ou salée. Elle utilise aussi les falaises et talus abrupts en bordure des routes et des voies ferrées. Les bancs d'emprunt de sable et de gravier et parfois des monticules de sable, de sciures de bois et de tourbe.	Candidate	Nul
Salamandre sombre du Nord	<i>Desmognathus fuscus</i>	Typique des cours d'eau intermittents, surtout des ruisseaux forestiers, en bordure des rivières aux rives rocheuses ou vaseuses. Dans les piedmonts et les contreforts des Appalaches.	Susceptible	Nul

¹ Références : AARQ, 2020; Desroches et Picard, 2013; Gauthier et Aubry, 1995.

Le potentiel de présence de ces espèces est jugé faible à nul dans la zone d'étude. Par conséquent, de façon générale, le projet n'affectera pas la qualité des habitats pour ces espèces. À noter qu'aucune espèce faunique à statut particulier n'a été observée lors de la visite de terrain.

2.8. Habitat faunique, territoire protégé et milieu sensible

Aucun territoire protégé (habitat floristique, réserve écologique et faunique, parc national, etc.), de milieu humide (marécage, tourbière, étang, etc.) ou autres habitats fauniques légaux n'ont été répertoriés à l'emplacement de la zone d'étude (MELCC, 2021; MFFP, 2020).

3. Références

Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ), 2021. Site Internet consulté le 13 mai 2021.

En ligne : <https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/>

Atlas des oiseaux nicheurs du Québec (AONQ), 2021. *Liste des espèces pour la parcelle 19CM39 – Nombre d'espèces du 2^e atlas*. En ligne. Site internet consulté le 13 mai 2021. http://www.atlas-oiseaux.qc.ca/index_fr.jsp

Canards Illimités Canada et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (CIC et MELCC), 2020. *Structure physique des jeux de données - Cartographie détaillée des milieux humides pour les secteurs habités du sud du Québec*.

Comité Flore Québécoise de FloraQuebeca (CFQF), 2009. *Plantes rares du Québec méridional*. Les Publications du Québec. 406 p.

Desroches J. F. et I. Picard (2013). *Poissons d'eau douce du Québec et des Maritimes*. Éditions Michel Quintin. Québec. 471 pages.

Gauthier J. et Y. Aubry (1995). *Les oiseaux nicheurs du Québec : Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise de protection des oiseaux. Service canadien de la faune. Environnement Canada. Région de Québec, Montréal. 1 302 pages et annexes.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 2018. Base de données des zones inondables (BDZI) – Version 3.0. Structure physique des jeux de données des zones inondables. MDDELCC en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021. Service de cartographie Web (WMS) comprenant la couche du Registre des aires protégées. Gouvernement du Québec. Visualisé dans ArcGIS selon l'adresse URL suivante : https://www.servicesgeo.enviroweb.gouv.qc.ca/donnees/services/Public/Themes_publics/MapServer/WMServer?

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2022. Carte des occurrences d'espèces en situation précaire. En ligne. Site internet consulté le 4 août 2022 : <https://services-mdelcc.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=2d32025cac174712a8261b7d94a45ac2>

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), 2020. Habitats fauniques (HAFA). Gouvernement du Québec. Base de données en format géodatabase d'ESRI.

Organisme des bassins versants (OBV) de la Capitale, 2015. *Plan directeur de l'eau – 2^e génération 2010 et plus*. En ligne. Site internet consulté le 12 mai 2020 : <http://www.obvcapitale.org/plans-directeurs-de-leau-2/2e-generation/introduction2e>

RNCAN, 2020. *L'Atlas du Canada – Toporama*. Ressources naturelles Canada. En ligne. Site Internet consulté le 13 mai 2020 : <http://atlas.gc.ca/toporama/fr/index.html>.

SIGÉOM, 2020. Système d'information géominière du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles. En ligne. Site Internet consulté le 13 mai 2020 : http://siggeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/l1108_afchCarteIntr?l=F

Tardif, Bernard, Jean Faubert et Gildo Lavoie. 2019. *Les bryophytes rares du Québec*, seconde édition. Société québécoise de bryologie et gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction générale de l'écologie et de la conservation, avec la contribution du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, Québec, x + 332 p.

Ville de Québec, 2020. Carte interactive de la ville. En ligne. Site internet consulté le 12 mai 2020. <https://carte.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive/>

3.3 Calendrier de réalisation

Fournissez le calendrier de réalisation (période prévue et durée estimée de chacune des étapes du projet) en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

L'échéancier pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement n'est pas encore connu à ce jour. Toutefois, une période d'au moins 24 mois devrait être anticipée pour l'obtention d'un décret et de l'autorisation ministérielle.

Aménagement et construction

Les travaux de construction du pont de la rue Seigneuriale débuteraient à la mi-mai 2024 / 2025 et se dérouleraient sur 18 semaines pour s'achever à la mi-septembre. Le tableau 8 résume les activités du projet qui se dérouleront dans l'eau ainsi que leur durée. La période de restriction liée à la protection du milieu hydrique pour les travaux est du 15 septembre au 15 juin.

L'horaire de travail normal de l'entrepreneur est de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi.

Tableau 8 : Période et durée des principales activités du projet

Principales activités du projet	Période
Civil (déboisement, signalisation, préparation du terrain)	Semaines 1 à 3
Portique phase 1	Semaines 3 à 13
Portique phase 2	-
Remblayage	Semaines 12 à 18

3.4 Plan de localisation

Ajoutez à l'annexe III une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet et, s'il y a lieu, un plan de localisation des travaux ou des activités à une échelle adéquate indiquant notamment les infrastructures en place par rapport au site des travaux.

1 ACTIVITÉS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES^{1,2}

4.1 Activités d'information et de consultation réalisées

Le cas échéant, mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public réalisées dans le cadre de la conception du projet (méthodes utilisées, nombre de participants et milieux représentés), dont celles réalisées auprès des communautés autochtones concernées, indiquez les préoccupations soulevées et expliquez la manière dont elles sont prises en compte dans la conception du projet.

Aucune séance d'information auprès des citoyens n'a été réalisée jusqu'à maintenant.

4.2 Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Mentionnez les modalités relatives aux activités d'information et de consultation du public prévues au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement, dont celles envisagées auprès des communautés autochtones concernées.

Cet aspect sera développé lorsque la directive ministérielle sera émise.

2 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ENJEUX³ ET IMPACTS APPRÉHENDÉS DU PROJET SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

5.1 Description des principaux enjeux du projet

¹ Pour de plus amples renseignements sur la démarche et sur les méthodes qui peuvent être employées afin d'informer et de consulter le public avant le dépôt de l'avis de projet ou lors de son dépôt, l'initiateur du projet est invité à consulter le guide *L'information et la consultation du public dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement : guide à l'intention de l'initiateur de projet*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-initiateur-projet.pdf.

² L'initiateur de projet est également invité à consulter le *Guide sur la démarche d'information et de consultation réalisée auprès des communautés autochtones par l'initiateur d'un projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*, disponible sur le site Web du Ministère à l'adresse électronique suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/documents/guide-demarche-autochtones-initiateur-projet.pdf.

³ **Enjeu** : Préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, et dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation ou non d'un projet.

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les principaux enjeux du projet.

- Planification des aménagements
- Modification des milieux biophysiques
- Qualité de vie des résidents
- Paysage

Les enjeux et les impacts appréhendés sont traités dans le tableau 9 disponible à la section 5.2.

5.2 Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture, décrivez sommairement les impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur (physique, biologique et humain).

Tableau 9 : Synthèse des sections 5.1 et 5.2 du formulaire d'avis de projet

Enjeux du projet (section 5.1)	Phase du projet	Composante touchée	Impact appréhendé du projet sur le milieu récepteur (section 5.2)
Modification des milieux biophysiques	Construction	Milieu hydrique - Qualité de l'eau	<p>La qualité de l'eau de la rivière Beauport sera affectée temporairement lors des activités de construction, principalement lors de la démolition du ponceau existant et lors de la construction du portique. En effet, les travaux dans l'eau et en rive pourraient engendrer une augmentation des particules en suspension dans les eaux de la rivière Beauport. Des ouvrages temporaires pour le contrôle de l'érosion et des sédiments pourront être mis en place afin de minimiser l'impact des travaux dans le cours d'eau.</p> <p>Risque de contamination de l'eau causée par l'utilisation de la machinerie.</p>
		Milieu hydrique	<p>Empiètements temporaires et permanents dans le milieu hydrique, principalement lors des activités de démolition du ponceau existant, de la construction du portique, de la mise en place de l'enrochement et du terrassement. Les travaux seront planifiés afin d'éviter et minimiser l'empiètement des travaux dans le milieu hydrique.</p>
Modification des milieux biophysiques Qualité de vie des résidents	Construction Construction	Faune ichthyenne	<p>Les travaux en eaux vont perturber temporairement l'habitat aquatique. Des ouvrages temporaires pourront être installés afin de permettre le libre passage du poisson.</p>
		Couvert boisé	<p>Des travaux de déboisement seront requis en amont et en aval du ponceau afin de donner accès aux berges à la machinerie. L'ensemble des rives dans la zone des travaux seront déboisées afin de réaliser les travaux de modification de trajectoire du cours d'eau ainsi que de l'enrochement. Des zones végétalisées seront protégées lorsque possible.</p>
		Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)	<p>Les activités de chantier pourraient favoriser la colonisation ou la propagation des EVEE dans la zone des travaux. Afin de prévenir la colonisation ou la propagation des EVEE de la zone des travaux à l'extérieur de celle-ci, l'entrepreneur devra appliquer les mesures de prévention usuelles.</p>
		Sols contaminés	<p>Les travaux d'excavation, qui auront lieu principalement afin de réaliser le reprofilage du lit du cours d'eau, pourraient mener à la découverte de sols contaminés. S'il y a lieu, les sols contaminés seront gérés de façon à respecter la réglementation du MELCC.</p> <p>Le camionnage et l'utilisation de machinerie lourde peuvent entraîner des pertes de produits pétroliers, lors de l'approvisionnement en carburant ou à la suite de déversements accidentels (bris mécaniques), altérant ainsi la qualité des sols.</p>

		Climat sonore	Du bruit et des vibrations seront générés par les activités de chantier, les camions et la machinerie. Le cas échéant, des mesures d'atténuation seront mises en place pendant la phase de construction afin d'assurer le respect des seuils auxquels le projet est assujéti.
		Qualité de l'air	Émission de poussière et souillage de routes locales lors de la phase de construction. Des mesures pourront être mises en place afin de minimiser l'impact des travaux sur la qualité de l'air.
Qualité de vie des résidents Paysage	Construction Infrastructure en place	Circulation locale	Les activités de chantier auront un impact sur la circulation locale. Des mesures pourront être mises en place pour assurer la sécurité des usagers de la route et la fluidité de la circulation.
		Cours d'eau	Les modifications apportées au cours d'eau auront un impact positif sur le paysage, car elles vont améliorer l'aspect naturel du secteur en retirant des infrastructures anthropiques (retrait partiel d'un mur de soutènement en blocs de béton et garage encore en place). Elles vont également redonner un profil plus naturel à la rivière Beauport dans ce secteur et diminuer l'érosion présente en aval du ponceau existant.
		Couvert boisé	Un parc a été aménagé en aval du ponceau actuel, en rive gauche de la rivière, améliorant ainsi le couvert boisé dans le secteur. Les rives seront également revégétalisées à la suite des travaux de construction.

6. ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

6.1 Émission de gaz à effet de serre

Mentionnez si le projet est susceptible d'entraîner l'émission de gaz à effet de serre et, si oui, lesquels. Décrivez sommairement les principales sources d'émission projetées aux différentes phases de réalisation du projet.

La phase de construction va engendrer des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les principales sources d'émission de GES sont les équipements utilisés pour les activités de construction sur le site des travaux, le transport des matériaux de construction vers le site des travaux ainsi que le transport de déblais et des matériaux de démantèlement à l'extérieur du site des travaux.

7. AUTRES RENSEIGNEMENTS PERTINENTS

7.1 Autres renseignements pertinents

Inscrivez tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet.

S.O.

8. DECLARATION ET SIGNATURE

8.1 Déclaration et signature
<p>Je déclare que :</p> <p>1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.</p> <p>Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.</p>
Prénom et nom
Roxane Tremblay
Signature

Date
2022-08-18



Service de l'ingénierie

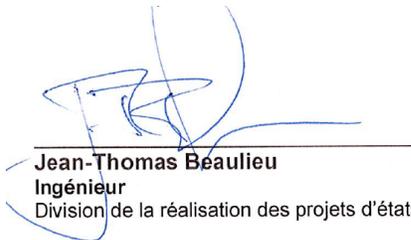
Objet : Réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

Remplacement du ponceau Seigneuriale

La présente est pour vous signifier que nous autorisons la firme CIMA+ à présenter une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional.

Édictée à Québec, ce 2022-08-05

Salutations,



Jean-Thomas Beaulieu
Ingénieur
Division de la réalisation des projets d'états

Service de l'ingénierie
2000, boulevard Lebourgneuf, 2^e étage
Québec (Québec) G2K 0B8
Téléphone : 418 641-6411, poste 5127
Cellulaire : (581) 307-1687
jean-thomas.beaulieu@ville.quebec.qc.ca

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIERIE
responsable : JEAN-THOMAS BEAULIEU
responsable : GUILLAUME DUCHESNEAU

GESTION DU PROJET
SERVICE DE LA GESTION DES IMMEUBLES
responsable : -
responsable : -

AQUÉDUC, ÉGOUT ET VOIRIE
CIMA+
responsable : CAMILLE GÉLINAS
dessiné par : SEBASTIEN GUELLET, JÉRÔME BÉRUDE

OUVRAGES D'ART
CIMA+
responsable : PAUL DANDOIS, FRANÇOIS PARADIS
dessiné par : MARICA LEE BONNIER

ÉLECTRICITÉ
CONSULTANT
responsable : -
dessiné par : -

ARPENTAGE
SERVICE DE L'INGÉNIERIE
responsable : -
dessiné par : -

GÉOMÉTRIE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DIVISION DU TRANSPORT
responsable : -
dessiné par : -

GÉOTECHNIQUE
CONSULTANT
responsable : -
dessiné par : -

GESTION DU PROJET
SERVICE DE L'INGÉNIERIE
responsable : JEAN-THOMAS BEAULIEU
responsable : GUILLAUME DUCHESNEAU

GESTION DU PROJET
SERVICE DE LA GESTION DES IMMEUBLES
responsable : -
responsable : -

AQUÉDUC, ÉGOUT ET VOIRIE
CIMA+
responsable : CAMILLE GÉLINAS
dessiné par : SEBASTIEN GUELLET, JÉRÔME BÉRUDE

OUVRAGES D'ART
CIMA+
responsable : PAUL DANDOIS, FRANÇOIS PARADIS
dessiné par : MARICA LEE BONNIER

ÉLECTRICITÉ
CONSULTANT
responsable : -
dessiné par : -

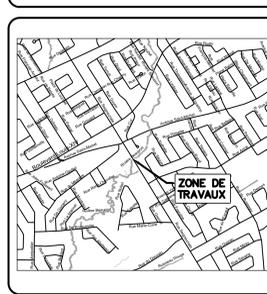
ARPENTAGE
SERVICE DE L'INGÉNIERIE
responsable : -
dessiné par : -

GÉOMÉTRIE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DIVISION DU TRANSPORT
responsable : -
dessiné par : -

GÉOTECHNIQUE
CONSULTANT
responsable : -
dessiné par : -

CIMA+ Q162278A
T 418-623-3373, F 418-623-3321
300-1145, boul. Lebourgneuf, Québec, QC G2K 2K6 CANADA

L'ENTREPRENEUR DOIT FAIRE LOCALISER
LES UTILITÉS PUBLIQUES AVANT
LE DÉBUT DES TRAVAUX.



NATURE DU PLAN
RUE SEIGNEURIALE
OUVRAGE D'ART S0534
PROJETÉ (APPROCHE SUD)

ÉMISSION - REVISIONS			
N°	SUJET	PAR	DATE
03	ÉMIS POUR COMMENTAIRES 90%	C.G./F.F.	2021-04-20
02	ÉMIS POUR COMMENTAIRES 40%	C.G./F.F.	2020-06-15
01	ÉMIS POUR COORDINATION	C.G./F.F.	2019-03-18

CARNET DE RELEVÉ NO. -	VQ-50418
ÉCHELLE INDIGUÉE	DATE 2021-04-20
FICHER POA160298_04p	PLAN POA160298 4p 7p

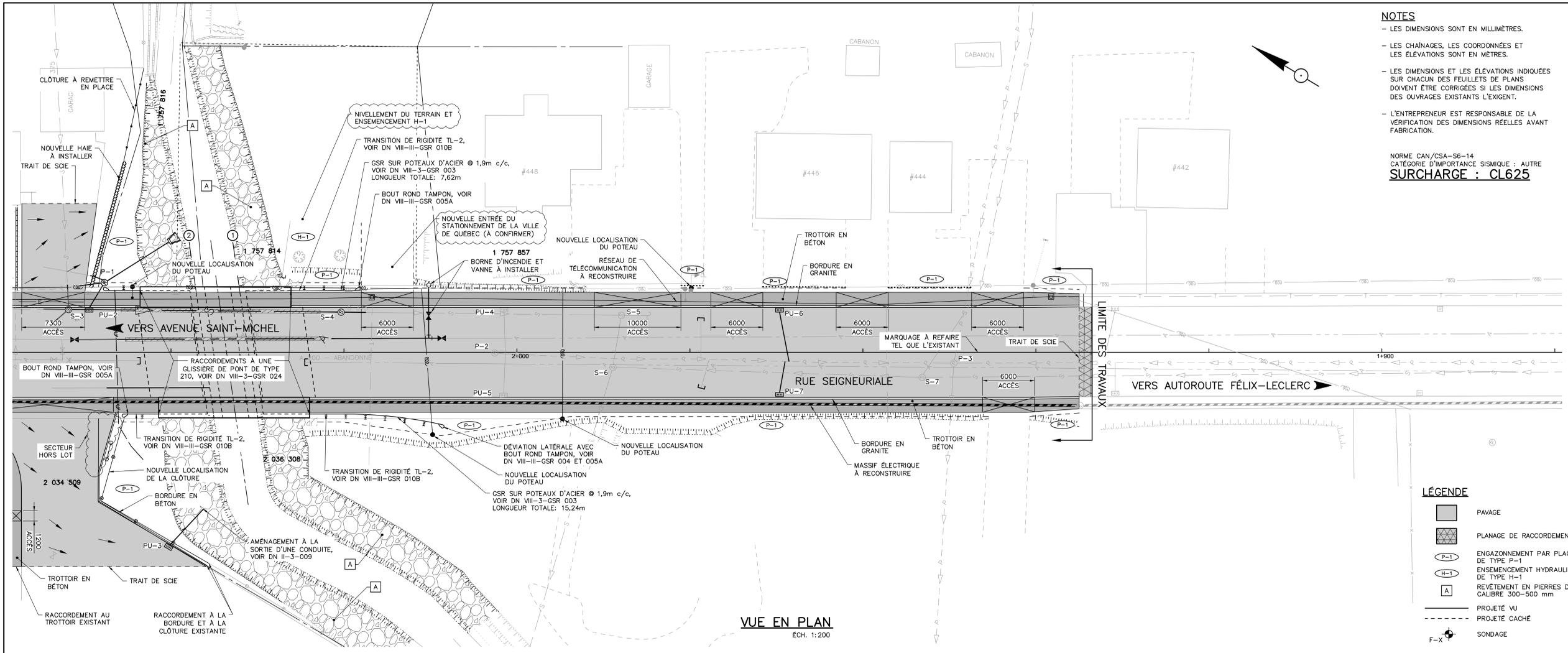
NOTES

- LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES.
- LES CHANGÉES, LES COORDONNÉES ET LES ÉLEVATIONS SONT EN MÈTRES.
- LES DIMENSIONS ET LES ÉLEVATIONS INDICUÉES SUR CHACUN DES FEUILLETS DE PLANS DOIVENT ÊTRE CORRIGÉES SI LES DIMENSIONS DES OUVRAGES EXISTANTS L'EXIGENT.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DES DIMENSIONS RÉELLES AVANT FABRICATION.

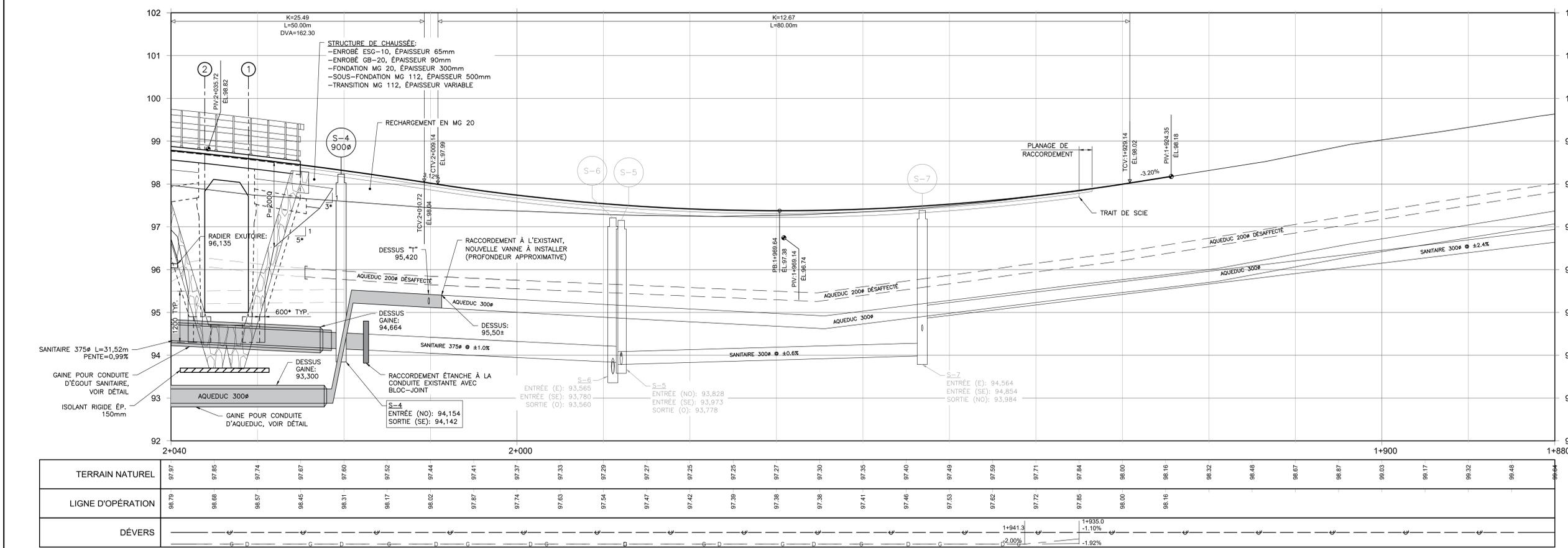
NORME CAN/CSA-S6-14
CATÉGORIE D'IMPORTANCE SISMIQUE : AUTRE
SURCHARGE : CL625

LÉGENDE

- PAVAGE
- PLANAGE DE RACCORDEMENT
- ENGAGONNEMENT PAR PLAQUES DE TYPE P-1
- ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE DE TYPE H-1
- REVÊTEMENT EN PIERRES DE CALIBRE 300-500 mm
- PROJETÉ VU
- PROJETÉ CACHÉ
- SONDAGE



VUE EN PLAN
ÉCH. 1:200



VUE EN PROFIL - APPROCHE SUD
ÉCH. HOR. 1:200
ÉCH. VERT. 1:40

	2+040	2+000	1+900	1+880
TERRAIN NATUREL	97.97	97.85	97.74	97.60
LIGNE D'OPÉRATION	98.79	98.08	98.57	98.45
DÉVERS				

POA160298 4p DE 7p
RUE SEIGNEURIALE - S0534
RECONSTRUCTION DU PONCEAU SEIGNEURIALE AU-DESSUS DE LA RIVIERE BEAUPORT

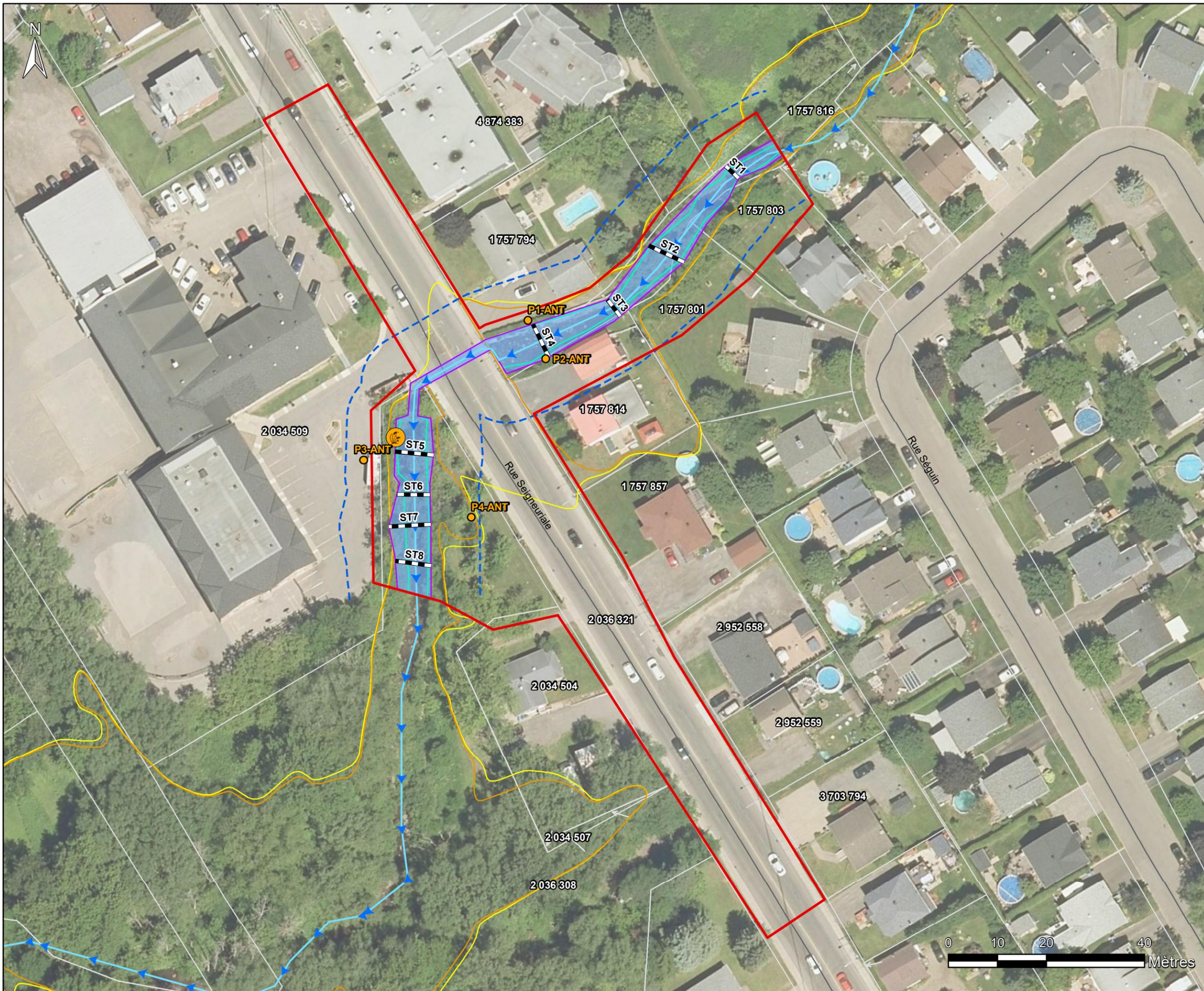
POA160298 - RUE SEIGNEURIALE - S0534

RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU

POA160298 - RUE SEIGNEURIALE - S0534

ARCHI 161011-01, 2-CMA-400/Plan/02/01/2021-04-20 14:38:52

CELIA L. GARDIN



- Localisation**
- Zone d'étude
 - Réseau routier
 - Limite de lot
- Milieu physique**
- Rivière Beauport
 - Débit plein bord (DBP)
 - Ligne des hautes eaux (LHE)
 - Bande riveraine - 10m
 - Segment homogène SH1
 - Section transversale (STX)
 - Zone de grand courant
 - Zone de faible courant
 - Limite de bassin versant
- Milieu biologique**
- Placette d'inventaire
 - Renouée du Japon



REPLACEMENT D'UN PONCEAU PAR UN PORTIQUE SUR LA RIVIÈRE BEAUPORT

Carte 1 : Caractérisation environnementale

